



Liscenciement pendant mon accident de travail

Par **Winchester**, le **02/02/2013** à **18:04**

Bonjour j'ai un problème , j'ai travailler pendant 1 an comme auxiliaire de vie en chèque en plein service, je me suis retrouvé en accident de travail également pendant 1 an (mes patron m'on envoyé une lettre recommander accusé de réception) ma question est = **En on il le droit et combien de mois de prêt a vie me doivent ils ? A quoi ai-je le droit ?**
Je vous remercie d'avance en espérant avoir une réponse au plus vite

Par **P.M.**, le **02/02/2013** à **18:10**

Bonjour;

Il devrait s'agir plutôt de Chèque Emploi Service (Universel)...

L'employeur n'avait pas le droit de vous licencier déjà sans respecter la procédure et en plus pendant un arrêt consécutif à un accident de travail sans invoquer une faute grave ou une impossibilité de maintenir le contrat de travail, vous devriez donc pouvoir obtenir son annulation...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même d'un avocat spécialiste...